



Saint-Loup-Lamairé, le 21 mai 2021

Compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 20/05/2021 en visioconférence

Personnes présentes :

Membres du Bureau de la CLE :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Bruno BILLEROT, SPL des Eaux du Cébron
Alain MOREAU, FDPPMA de Maine-et-Loire
Florence BARRE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Lionel CHARTIER, DDT des Deux-Sèvres
Guillaume DELATTRE, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Autres participants :

Florian DELAUNAY, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Céline PERSICO, Chargée de mission GEMAPI – SAGE Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

Éric MOUSSERION, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Bruno LEFEBVRE, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Germain GIROUARD, Syndicat de la Vallée de la Dive
Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres
Sébastien ROCHARD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Jean THARRAULT, Association Sauvegarde de l'Anjou
Gaëtan GOTANEGRE, Office Français de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet qui a pour vocation à préparer les prochaines séances plénières de la CLE. Il rappelle que la prochaine séance de la CLE est prévue le 8 juin 2021 et qu'une seconde sera nécessaire début juillet (date à préciser). Ainsi les sujets suivants seront abordés :

- 1. Information sur l'avancement des travaux de rédaction du SAGE**
- 2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**
- 3. Rapport d'activité 2020 de la CLE**
- 4. Programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux**
- 5. Information sur la procédure GEMAPI**
- 6. Information sur les Têtes de bassin versant**
- 7. Information Zones Humides du Choletais**

La présentation du Bureau de la CLE est jointe au présent compte rendu.

1. Information sur l'avancement des travaux de rédaction du SAGE

Il est rappelé que suite à la validation de la stratégie du SAGE par la CLE, les travaux de rédaction des documents du SAGE (PAGD, règlement) sont en cours. Ainsi les comités de rédaction constitués, afin de travailler sur les propositions de dispositions et règles du SAGE, se sont réunis le 30 mars, le 13 avril puis le 17 mai. Au vu des échanges qui se sont tenus au sein de ces instances de travail, les rédactions des dispositions et règles sont en cours d'ajustements.

Par la suite, afin de partager et échanger sur ces premiers travaux et élargir la concertation, il est prévu une réunion de présentation aux membres de la CLE et des commissions thématiques du SAGE lors d'une séance collective fin juin-début juillet.

Une version aboutie du projet de SAGE devrait pouvoir être présentée en CLE après l'été.

2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Comme annoncé par mail aux membres de la CLE début mars, la CLE est sollicitée pour émettre un avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures ainsi que sur le PGRI.

En tant qu'assemblée réglementairement consultée, la CLE doit transmettre son avis avant le 1^{er} juillet 2021. Il est donc proposé qu'une présentation soit faite lors de la séance plénière du 8 juin et que l'avis de la CLE soit émis en séance.

Pour cela, Guillaume DELATTRE (DREAL Nouvelle-Aquitaine) propose aux membres du Bureau de s'appuyer sur une présentation faite par la DREAL et l'Agence de l'Eau permettant de détailler par thématiques les modifications majeures du projet de SDAGE (par rapport au SDAGE actuel), ce qui concerne directement les SAGE et ce que prévoit le programme de mesures.

Les membres du Bureau valident le principe que cette présentation soit faite lors de la séance de la CLE. Cette présentation sera également envoyée en amont de la séance de la CLE, en document préparatoire, ainsi que les liens vers les différents documents soumis à la consultation.

M. CUBAUD indique que l'avis émis sera celui de la CLE mais que la consultation est ouverte à tous et donc que chaque membre pourra à titre individuel y participer.

3. Rapport d'activité 2020 de la CLE

Le projet de rapport d'activité 2020 de la CLE a été envoyé aux membres du Bureau en document préparatoire et les principaux points sont présentés en séance. Ce document n'appelle pas de remarques particulières de la part du Bureau, il sera donc présenté en CLE pour validation.

4. Programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux

Une procédure ZPAAC (Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation des Captages) est initiée par l'État sur les captages des Lutineaux en raison de la problématique Nitrates rencontrée sur ce territoire malgré les actions mises en place ces dernières années.

Dans le cadre de cette procédure, la CLE va être sollicitée pour émettre un avis sur le projet de programme d'actions de la ZPAAC.

Lionel CHARTIER (DDT 79) confirme que le courrier de sollicitation de la CLE est en cours d'envoi et qu'une présentation du programme d'actions pourra être faite en CLE début juillet.

Ce dossier sera donc à l'ordre du jour d'une séance de la CLE début juillet (date à définir).

5. Information sur la procédure GEMAPI

Un point sur l'avancement du dossier « GEMAPI - structure de bassin » est fait. Il est rappelé que la procédure de fusion des syndicats, initiée début 2020, a été interrompue par le Préfet du fait de la crise sanitaire et du report des élections municipales.

Suite à l'installation des nouvelles gouvernances au sein des EPCI et des Syndicats, un travail d'animation a été fait auprès des nouveaux élus afin de les rencontrer pour les informer sur la démarche en cours.

De plus, un groupe de travail constitué de représentants des EPCI, des syndicats et du Département 79 (concerné par la phase de fusion) a été mis en place afin de préciser collectivement les points pouvant être sujet à discussion (budget, RH, Gouvernance). Ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 9 avril et doit se réunir de nouveau le 2 juin 2021.

Une réunion à destination des Présidents des EPCI et du Département 79 a également eu lieu le 28 avril pour informer les Présidents de la démarche.

Une réunion du comité de pilotage « GEMAPI » est prévue fin juin.

Enfin, il est rappelé la nécessité d'avoir pour le SAGE une structure de bassin afin de permettre le portage du SAGE en phase de mise en œuvre.

M^{me} MARTIN demande si dans les réflexions en cours le portage du SAGE est bien pris en compte.

Le portage du SAGE est pris en compte ainsi que les compétences exercées actuellement par les syndicats présents sur le bassin et exerçant des compétences se rattachant à la GEMAPI. Le projet de statuts de cette future structure a été finalisé avec les services de la Préfecture.

M^{me} BARRE s'interroge sur les points de blocage empêchant de réenclencher la procédure de fusion.

M. CUBAUD indique que de nombreux questionnements se portent sur le coût d'adhésion à la future structure et que les Présidents des EPCI ont exprimé des craintes lors de la réunion du 28 avril.

M. FOUILLET confirme en précisant qu'il s'interroge sur les conséquences budgétaires pour les EPCI et qu'il y a besoin d'avoir une vision claire sur le coût d'adhésion. Il ajoute que la création de cette structure de bassin doit également permettre de faire des économies de moyens et mutualiser le personnel.

M^{me} BARRE revient sur l'importance de la création de cette structure pour le portage du SAGE et l'exercice de la compétence GEMA a minima. Elle rappelle que l'Agence de l'eau souhaite que soit recherchée, à l'échelle d'un territoire, la mutualisation des moyens en lien avec le soutien financier de l'Agence. Il pourrait y avoir des conséquences sur les taux d'aides de l'Agence en fonction des choix de mutualisation.

Des discussions portent sur le coût actuel de l'exercice de la compétence GEMAPI par certaines collectivités. Il est confirmé la nécessité de la tenue du groupe de travail pour affiner les questions budgétaires.

6. Information sur les Têtes de bassin versant

Les têtes de bassin versant (TBV), zone de petit chevelu hydrographique, présentes en extrême amont des cours d'eau, sont des milieux d'une grande richesse écologique. Elles rendent de nombreux « services écosystémiques » et conditionnent ainsi le bon état des ressources en eau et des milieux plus en aval (rôle de réservoir hydrologique, épuration des eaux, ...).

La stratégie du SAGE identifie un objectif spécifique aux TBV : « *Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires* » et demande qu'un référentiel « têtes de bassin versant » soit établi lors de l'écriture du SAGE.

Ainsi un travail de localisation et de caractérisation des TBV a été réalisé. Pour cela, un partenariat a été mis en place avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise qui a élaboré un outil cartographique permettant d'identifier les TBV d'un territoire.

Pierre PÉAUD présente la cartographie de localisation des TBV qui représentent 69% du bassin du Thouet (cf. présentation). Il ajoute qu'un travail de caractérisation a également été réalisé afin de définir une « carte d'identité » des TBV.

M^{me} MARTIN demande si un travail de hiérarchisation des TBV a été réalisé en plus de la localisation et de la caractérisation.

Pierre PÉAUD répond qu'en effet une première approche a été faite mais que cette hiérarchisation nécessitera d'être affinée pour coupler ce travail cartographique avec les connaissances de terrain.

Ce travail sur les TBV sera présenté lors d'une séance de la CLE pour a minima intégrer la carte de localisation des TBV dans le PAGD du SAGE.

7. Information Zones Humides du Choletais

Comme déjà évoqué lors de la précédente réunion de Bureau, il est rappelé que des inventaires zones humides ont été réalisés sur le territoire de l'Agglomération du Choletais. Ces inventaires seront présentés en CLE pour validation.

Au vu des échanges qui se sont tenus au cours de la réunion, les membres du Bureau proposent que les différents points abordés soient présentés en CLE de la manière suivante :

Séance de la CLE du 08/06/2021 :

- Avis de la CLE sur le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures
- Rapport d'activité 2020 de la CLE
- Inventaires Zones Humides du Choletais
- Informations sur l'avancement des travaux de rédaction du SAGE et sur la démarche GEMAPI

Séance de la CLE début juillet (date à définir) :

- Avis de la CLE sur le programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux
- Présentation des travaux sur les Têtes de bassin versant
- Informations sur l'avancement des travaux de rédaction du SAGE et sur la démarche GEMAPI

Des échanges portent sur les modalités d'organisation de la prochaine séance plénière de la CLE. Il est proposé que cette séance se tienne en présentiel dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE

20/05/2021



Ordre du jour

1. **Information sur l'avancement de la rédaction du SAGE**
2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027
3. Rapport d'activité 2020 de la CLE
4. Programme d'actions ZPAAC des Lutineaux
5. Information sur la procédure GEMAPI
6. Information Têtes de bassin versant
7. Information Zones humides du Choletais

Rédaction des documents du SAGE

- CLE Janvier 2021 : Lancement des travaux d'écriture des documents du SAGE (PAGD, règlement) + évaluation environnementale
Prestataires : ANTEA/SCE/Fabrique Participative
- Bureau de la CLE du 24/02/2021 :
Échanges sur l'organisation et la méthodologie de travail
Constitution de comités de rédaction
- Comités de rédaction :
Rôle : groupe de travail restreint permettant d'échanger sur les premières propositions de rédaction des dispositions et règles en réponse à la stratégie validée par la CLE.

5 séances des comités de rédaction :

- 30/03 : thématique « Quantité »
- 30/03 : thématique « Qualité »
- 13/04 : thématique « Milieux Aquatiques »
- 13/04 : thématique « Gouvernance »
- 17/05 : thématique « Milieux Aquatiques »

+ une réunion technique avec les techniciens de rivières du bassin le 29/04 sur la thématique « continuité écologique » (quelles stratégies dans les CT actuels ?)

Rédaction des documents du SAGE

- Suite des travaux :

Ajustements des propositions de rédaction en fonction des échanges des comités de rédaction

- PAGD : ≈ 23 orientations déclinées en 74 dispositions (ajustements en cours)
- Règlement : 3 règles en cours de rédaction

- Réunions à venir :

Organisation de la réunion « Services de l'État » pour échanges sur les règles

Élargissement de la concertation avec une réunion à destination des membres de la CLE + des membres des commissions thématiques du SAGE

- Initialement prévue le 31/05 -> Report de la réunion (fin juin – début juillet ?)
- Si possible en présentiel pour faciliter les échanges (ateliers)

Forum des élus (date, format, ...) ?

Première présentation du projet de SAGE à la CLE après l'été ?



Ordre du jour



1. Information sur l'avancement de la rédaction du SAGE
2. **Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**
3. Rapport d'activité 2020 de la CLE
4. Programme d'actions ZPAAC des Lutineaux
5. Information sur la procédure GEMAPI
6. Information Têtes de bassin versant
7. Information Zones humides du Choletais

Consultation SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

2. SDAGE 2022-2027

CLE sollicitée pour émettre un avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures ainsi que sur le PGRI

Information transmise lors du Bureau de la CLE le 24/02 et par mail le 11/03

Délai réponse : 1^{er} juillet 2021

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestion des Eaux

Document de planification à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

Il définit pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs à atteindre

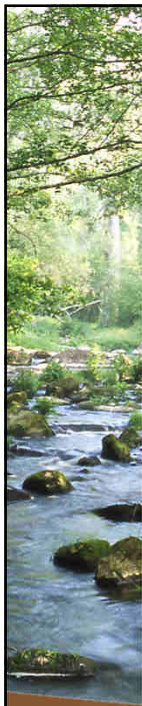
Document supra au SAGE

PGRi : Plan de Gestion du Risque Inondation

Plan de gestion visant à assurer la sécurité de la population, réduction des dommages, ...
Enjeu Inondation « moindre » pour le bassin du Thouet

Proposition de présentation du SDAGE lors de la CLE du 08/06 pour avis de la CLE.

Présentation Agence de l'eau / DREAL



Ordre du jour



1. Information sur l'avancement de la rédaction du SAGE
2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027
3. **Rapport d'activité 2020 de la CLE**
4. Programme d'actions ZPAAC des Lutineaux
5. Information sur la procédure GEMAPI
6. Information Têtes de bassin versant
7. Information Zones humides du Choletais

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2020

- Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle de l'état d'avancement des travaux de la CLE
- Projet du rapport d'activité envoyé en document préparatoire de la séance
- Trame définie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :
 - Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte
 - Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE
 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation
 - Actions de communication 2020
 - Budget et financement de l'année 2020
 - Analyse – Bilan – Perspectives
 - Annexes

Rapport d'activité soumis à la validation de la CLE

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2020

Activités de la CLE et du Bureau

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Séance de la CLE du 27 janvier 2020	10/32 + 3 mandats	6/16 + 1 mandat	6/14 + 2 mandats	1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019 2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet 3. Avis motivé sur le projet de CT du Thouaret 4. Présentation de la ZPAAC des Lutineaux 5. Information GEMAPI 6. Informations et questions diverses	- Préalimentation de la stratégie du SAGE sous réserve des amendements émis. - Avis favorable sur le projet de Contrat Territorial 2020 – 2022 du bassin du Thouaret volet milieux aquatiques porté par le Syndicat du Bassin du Thouaret - Présentation de l'avancement de la procédure ZPAAC des Lutineaux - Information sur l'avancement du dossier GEMAPI et de la création d'un syndicat de bassin
Séance de la CLE du 20 février 2020	13/32 + 3 mandats	11/16	6/14 + 3 mandats	1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020 2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet 3. Avis motivés sur le projet de Contrat Territorial du Cébron 4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil 5. Rapport d'activité 2019 de la CLE 6. Informations et questions diverses	- Validation de la Stratégie du SAGE Thouet - Avis favorable sur le projet de Contrat Territorial 2020 – 2022 Re Sources du Cébron porté par la SPL des Eaux du Cébron - Avis favorable sur le projet de Contrat Territorial 2020 – 2022 Re Sources Thouarsais – Seneuil porté par le Syndicat d'Eau du Val du Thouet - Validation du rapport d'activité 2019 de la CLE

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2020

3. Rapport d'activité 2020

■ Activités de la CLE et du Bureau

Réunion du Bureau de la CLE du 9 juillet 2020	6/8	2/4	4/4	1. Concertation préalable SAGE – Procédure et modalités 2. Cahier des charges « Rédaction des documents du SAGE et évaluation environnementale » 3. Informations et questions diverses	- Concertation préalable : présentation des modalités de la procédure. Validation du projet de déclaration d'intention - Validation du projet de cahier des charges de la prestation de rédaction des documents du SAGE et réalisation de l'évaluation environnementale - Information sur l'avancement de la procédure de création d'un syndicat de bassin
---	-----	-----	-----	--	--

Poursuite de l'élaboration SAGE :

Validation de la stratégie du SAGE par la CLE le 20 février 2020

Dossiers portés à la connaissance de la CLE

Avis motivés sur les projets de Contrats territoriaux

CT volet Milieux Aquatiques du Thouaret / CT Re Sources du Cébron / CT Re Sources Thouarsais-Seneuil

Rappel feuille de route de la CLE

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2020

3. Rapport d'activité 2020

■ Autres réunions / dossiers

Poursuite des réflexions sur la mise en place d'une structure unique – GEMAPI

Procédure de fusion interrompue

Animation auprès des nouvelles gouvernances (EPCI, Syndicats)

Définition référentiel « têtes de bassin versant »

Travail de localisation, caractérisation des TBV

Suivis inventaires ZH / Contrats Territoriaux / Schémas « Eau » / Subventions / ...

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2020

Communication 2020

Lettre d'information du SAGE Thouet : distribuée aux collectivités du bassin, CLE

Actualisation site internet du SAGE : www.sagethouet.fr

Observatoire du bassin du Thouet (qualité des cours d'eau)

Budget et financement 2020

Les dépenses 2020 s'élèvent à **216 789,79 €**

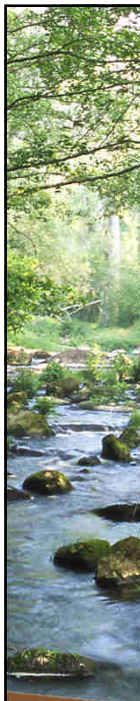
Compte administratif 2020 du SMVT annexé au rapport d'activité (comité syndical du 20 février 2021)

Analyse - bilan - perspectives

Poursuite de l'élaboration du SAGE (rédaction, évaluation environnementale)

Démarche GEMAPI

Communication / feuille de route CLE



Ordre du jour



1. Information sur l'avancement de la rédaction du SAGE
2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027
3. Rapport d'activité 2020 de la CLE
4. **Programme d'actions ZPAAC des Lutineaux**
5. Information sur la procédure GEMAPI
6. Information Têtes de bassin versant
7. Information Zones humides du Choletais

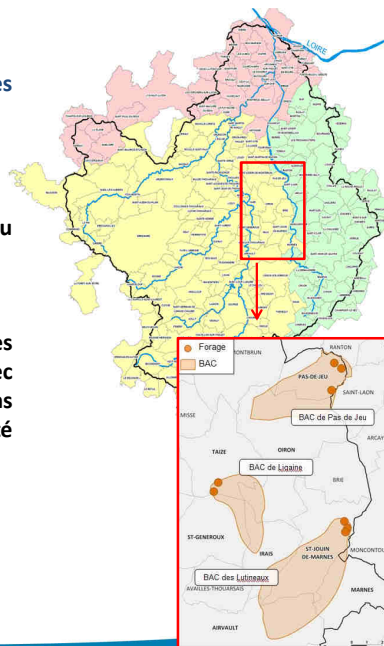
Avis programme d'actions ZPAAC Lutineaux

ZPAAC : Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation des Captages

Lutineaux : 3 captages dits prioritaires

Ressource productive et stratégique d'eau potable du Thouarsais

Procédure ZPAAC initiée par l'État sur les captages des Lutineaux en raison de taux de Nitrates élevés avec tendance pluriannuelle à la hausse malgré les actions mises en place (CT pollutions diffuses Re Sources porté par le SEVT, plan d'actions Nitrates PAZV)



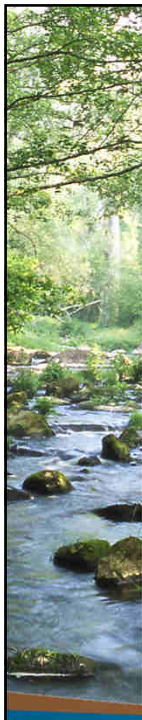
Avis programme d'actions ZPAAC Lutineaux

L'avis de la CLE est sollicité au cours de la procédure sur :

- Le périmètre de la ZPAAC
08/03/2017 : avis favorable de CLE sur le Périmètre ZPAAC des Lutineaux
- Le programme d'actions de la ZPAAC
Courrier de sollicitation de l'avis de la CLE reçu prochainement
Délai pour émettre l'avis : 2 mois

Intervention de la DDT 79 lors de la CLE du 27/01/2020 pour faire un point d'étape sur l'avancée de la procédure

**Proposition d'un passage en CLE début juillet pour avis de la CLE
(Après les élections - période réserve)
Présentation du programme de mesures par la DDT 79**



Ordre du jour



1. Information sur l'avancement de la rédaction du SAGE
2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027
3. Rapport d'activité 2020 de la CLE
4. Programme d'actions ZPAAC des Lutineaux
5. **Information sur la procédure GEMAPI**
6. Information Têtes de bassin versant
7. Information Zones humides du Choletais

Avancement démarche GEMAPI – Structure de bassin

5. GEMAPI

Février 2020 : lancement de la procédure de fusion des 5 syndicats (délibération synd. Thouaret et synd. Dive Nord)

-> procédure de fusion des syndicats interrompue par le Préfet à cause de la crise sanitaire et du report des élections

-> Levée des points de blocage en cours

-> Projet de statuts finalisé avec les services de la Préfecture

Fin 2020 - 2021 : échanges avec nouveaux élus (EPCI, syndicats, Département 79) pour informer de la démarche en cours

+ Mise en place d'un groupe de travail GEMAPI pour permettre de réenclencher la procédure administrative

1 élu + 1 technicien par structure (syndicat, EPCI FP, département 79)

1^{er} réunion le 09/04/2021

-> travail de précisions sur les éléments budgétaires, RH, Gouvernance

Avancement démarche GEMAPI – Structure de bassin

Réunion à destination des Présidents des EPCI et du Département 79 le 28/04/2021
 Informer les Présidents sur la démarche de création de la future structure
 Questionnement sur le coût d'adhésion à la future structure ?

-> Réunion du groupe de travail GEMAPI sur l'approche financière le 02/06

-> COFIL GEMAPI fin juin – début juillet

Rappel :

Nécessité d'avoir une structure de bassin pour le portage du SAGE une fois approuvé

Ordre du jour



1. Information sur l'avancement de la rédaction du SAGE
2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027
3. Rapport d'activité 2020 de la CLE
4. Programme d'actions ZPAAC des Lutineaux
5. Information sur la procédure GEMAPI
6. **Information Têtes de bassin versant**
7. Information Zones humides du Choletais

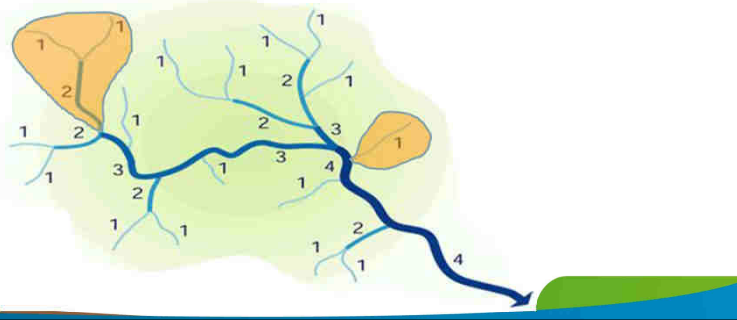
Référentiel « Têtes de bassin versant »

Définition « têtes de bassin versant »

SDAGE : « Les bassins versants des cours d'eau dont le rang de Strahler est inférieur ou égal à 2 et dont la pente est supérieure à 1 % »

Les rangs de Strahler sont issus d'une logique hydrographique, il s'agit d'une ordination des cours d'eau de l'amont vers l'aval. La source portant le numéro 1 et s'incrémentant de 1 à chaque confluence avec un autre cours d'eau de rang égal.

« Le critère de pente peut être adapté localement pour les cours d'eau à faible puissance spécifique et présentant un risque de non atteinte des objectifs environnementaux »



Référentiel « Têtes de bassin versant »

Stratégie du SAGE Thouet :

Objectif spécifique à ces milieux :

« Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires »

-> Préservation, gestion, protection des TBV

Enjeu « têtes de bassin versant » devant être pris en compte dans la totalité des objectifs du SAGE : enjeux quantitatifs, qualité des eaux, préservation des milieux et de la biodiversité, ...

Nécessité d'avoir un référentiel cartographique des têtes de bassin versant à l'échelle du bassin

Travail d'identification et de caractérisation des TBV réalisé en 2020 (restitution technique mars 2021)

Utilisation de l'outil TBV élaboré par l'EPTB de la Sèvre Nantaise (mutualisation outils structures SAGE)

+ travail d'Anthony COUDART, cartographe, géomaticien.

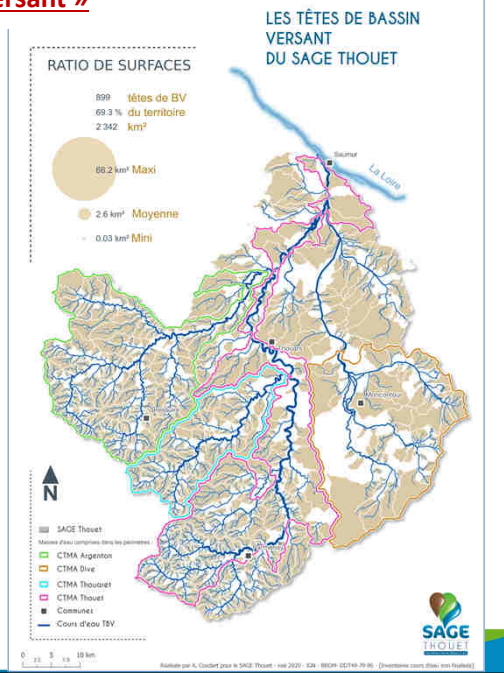
Référentiel « Têtes de bassin versant »

Localisation des TBV :

Statistiques générales	Résultats
Superficie du SAGE Thouet en km ²	3 378,19
Superficie des TBV en km ²	2 342,22
Pourcentage de TBV sur le territoire du SAGE	69,33
Nombre de TBV sur le territoire du SAGE	899
+ Petite TBV en km ²	0,03
+ Grande TBV en km ²	66,28
Superficie moyenne des TBV en km ²	2,61
Superficie Médiane des TBV	1,13
Nombre de TBV < à 1 km ²	410
Ecart-type à la moyenne	4,61

- Référentiel hydrographique : Inventaires cours d'eau DDT validés ou base données IGN BD Topo

- Relief : MNT RGE Alti 5m



Référentiel « Têtes de bassin versant »

Caractérisation – Hiérarchisation des TBV :

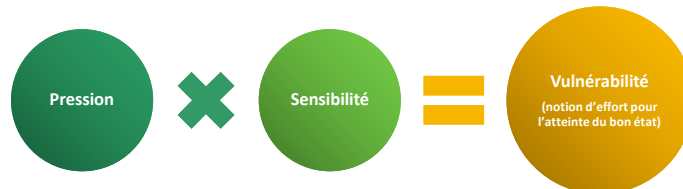
Travail à poursuivre et affiner

Caractérisation = carte d'identité de la TBV

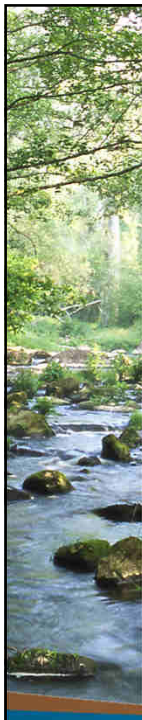
indicateurs physiques, morphologiques -> sensibilité de la TBV

indicateurs d'occupation des sols -> pressions s'exerçant sur la TBV

Hiérarchisation = notion de vulnérabilité de la TBV



Lien à faire avec la connaissance de terrain (stratégie avec les programmes d'actions)



Ordre du jour



1. Information sur l'avancement de la rédaction du SAGE
2. Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027
3. Rapport d'activité 2020 de la CLE
4. Programme d'actions ZPAAC des Lutineaux
5. Information sur la procédure GEMAPI
6. Information Têtes de bassin versant
7. **Information Zones humides du Choletais**

7. Inventaires « Zones humides »

Inventaires des zones humides et des plans d'eau de la Communauté d'Agglomération du Choletais

Inventaires de connaissance  Inventaires police de l'eau

- Validation par la CLE de la qualité et du respect de la méthodologie du SAGE lors des inventaires des zones humides.
- La cellule d'animation du SAGE est associée à l'ensemble des réunions de travail, conformément à la méthodologie, qui demande notamment :
 - La mise en place d'un groupe de concertation
 - Un travail sur cartes à partir de données de prélocalisation
 - Une communication globale, auprès des propriétaires, des agriculteurs et de la population

Inventaires des zones humides et des plans d'eau de la Communauté d'Agglomération du Choletais

Inventaires réalisés dans le cadre du PLUi

Commune	Surface ZH (en ha)	% communal	Surface plans d'eau et mares (en ha)	Linéaire haie (km)	Date conseil municipal approuvant l'inventaire	Méthodologie du SAGE respectée (concertation/info)
La Plaine	51,2	2,3	10,7	183,1	07/11/2019	oui
Lys-Haut-Layon	346,7	1,9	33,4	822,5	19/11/2019	oui
Saint-Paul-du-Bois	40,7	1,5	8,2	215,2	21/11/2019	oui
Somloire	31	1	16,1	219,4	07/01/2019	oui

Mise en place d'un Comité de pilotage pour le suivi global des inventaires

Inventaires validés par l'Agglomération du Choletais le 17 février 2020

Proposition de validation des inventaires lors de la prochaine séance de la CLE



Séances de la Commission Locale de l'Eau

Proposition d'organisation des séances de la CLE

CLE 08/06/2021 :

- Avis SDAGE 2022-2027 Loire-Bretagne
- Rapport activité 2020 de la CLE
- Inventaires Zones Humides du Choletais
- Informations : rédaction SAGE / GEMAPI

CLE début juillet :

- Avis ZPAAC des Lutineaux
- Têtes de bassin versant
- Informations : rédaction SAGE / GEMAPI



Merci de votre attention

Projet de Sdage et de Programme de Mesures 2022-2027

Projets de Sdage et de son Programme de Mesures (PdM)



Les projets de Sdage (et documents d'accompagnement), et de PdM 2022-2027 ont été adoptés par le comité de bassin LB, le 22 octobre 2020

- **1^{er} mars – 1^{er} septembre 2021** : Consultation du public (6 mois)* et des assemblées (4 mois) sur les projets de Sdage et de programme de mesures (PdM) => Avis des CLE avant **1^{er} juillet 2021**
- **Octobre 2021 – Mars 2022** : Traitement des retours de ces consultations
- **Mars 2022** : Adoption du Sdage par le Comité de bassin et approbation du programme de mesures par le Préfet coordonnateur de bassin (PCB).

*

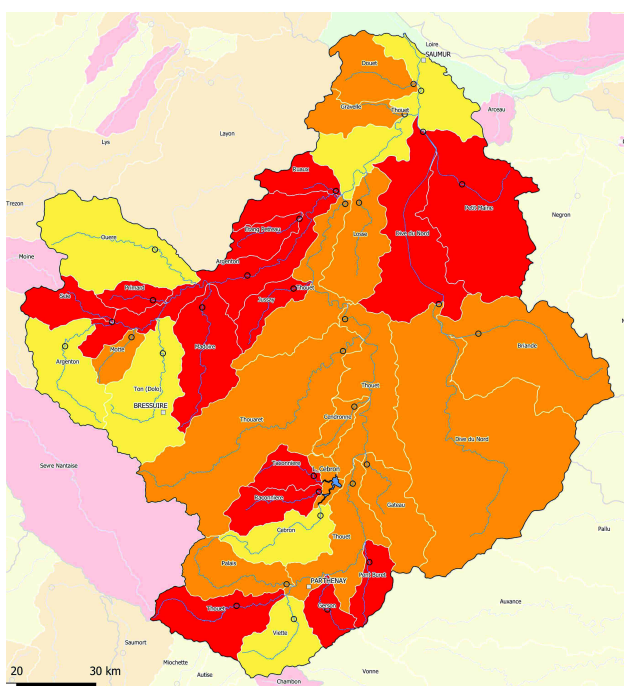
<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/consultation---pour-qui-et-comment/particuliers.html>

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/donnez-son-avis---questionnaire.html>

3/33

Etat des Lieux 2019 préalable au Sdage

MASSES D'EAU COURS D'EAU – SAGE THOUET

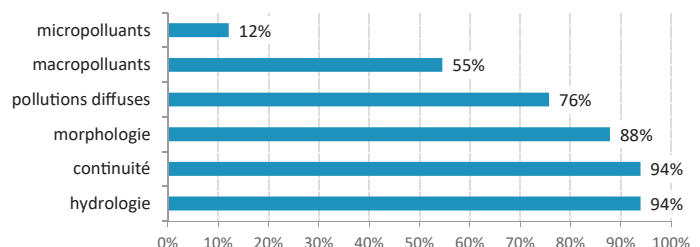


100 % dégradées



100 % classées en risque

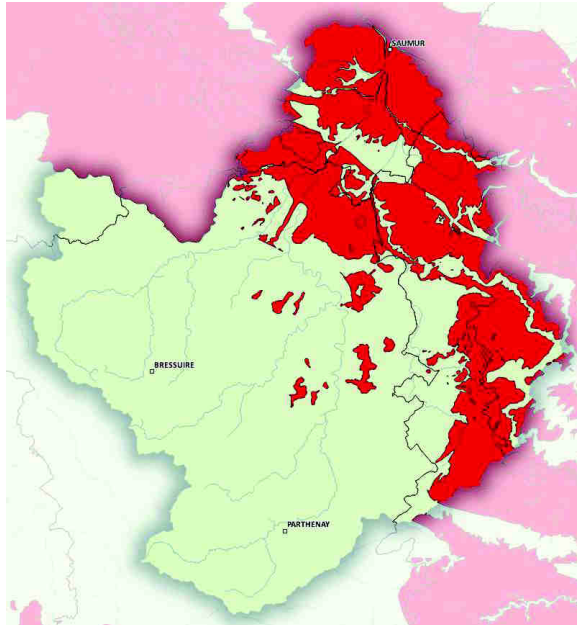
Etat des lieux 2019 du bassin Loire Bretagne
SAGE THOUET
pressions à l'origine du classement en risque des cours d'eau



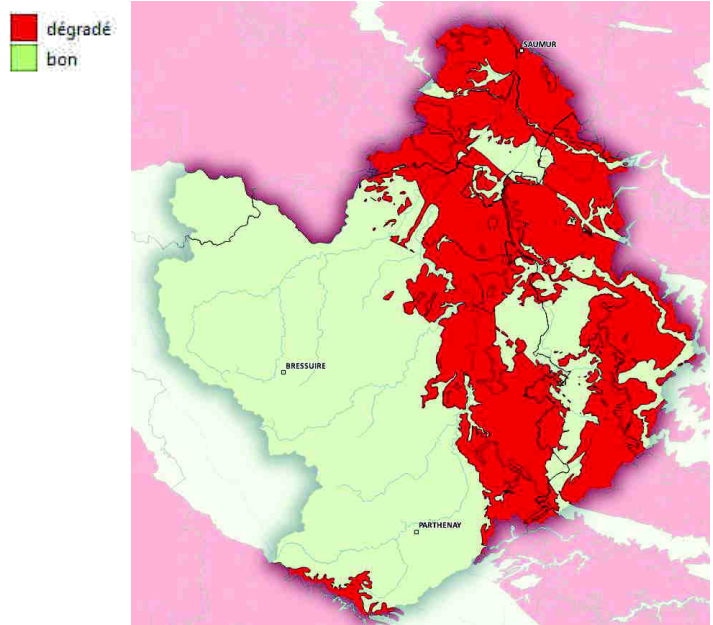
4/33

MASSES D'EAU SOUTERRAINES

état quantitatif



état chimique



5/33

Feuille de route et ambition

→ La feuille de route fixée par le comité de bassin LB :

- Sdage 2022-2027 dans la **continuité** du Sdage 2016-2021
- Prendre en compte le **plan d'adaptation au changement climatique**
- Respecter le **principe de non-régression** environnementale
- Et s'inscrire dans la feuille de route des **Assises de l'Eau**

→ L'ambition sur l'état écologique : **24% → 61%**

- **Reconduire l'ambition** SDAGE 2016-2021 : 61% de ME en bon état
- Afficher une **progression rapide** de l'état écologique => PdM : objectif + 10 %, à courte échéance, notamment sur ME proches du bon état
- **Faire progresser** ME en état médiocre ou mauvais, vers le bon état

6/33

☐ Renforcement des exigences :

- **Articulation avec les documents stratégiques de façade**
- Prise en compte du **changement climatique (CC)** => **47 %** des modifications

☐ Nouveautés majeures :

- Instauration de nappes réservées à l'AEP **en Bretagne**
- **8 nelles dispositions** : micropolluants, géothermie, rôle des Sage
 - chapitre « **micropolluants** » => **5 nouvelles dispositions**
- PdM : Création d'un **volet stratégique**

7/33

Le Sdage et son PdM en 5 thématiques



8/33



Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?

9/33

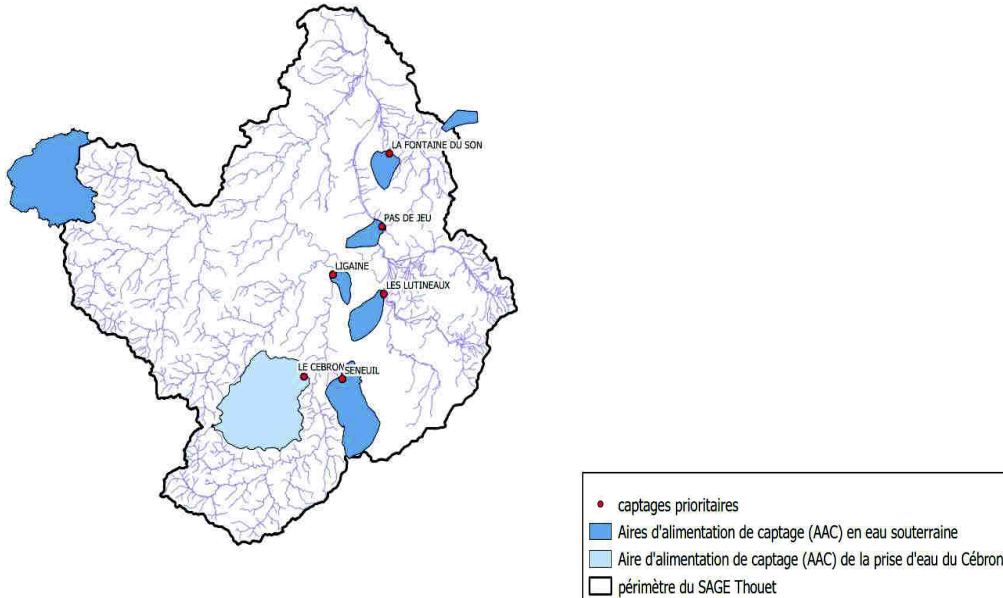
Qualité des eaux modifications majeures du SDAGE

Chapitres concernés : Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

- **Chapitre 2 : Réduire la pollution par les nitrates**
- **Chapitre 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides**
- **Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique**
 - Limitation des rejets pour les systèmes d'assainissement les plus impactants (3C-2)
 - Favoriser le piégeage des eaux pluviales à la parcelle, et leur infiltration (3D-1)
- **Chapitre 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants**
 - 5 nelles dispositions : connaissance, suivi, intégration dans les politiques territoriales (5A-1, 5A-2, 5B-4, 5C-2, 5C-3)
 - Un document d'accompagnement plus complet sur l'inventaire des émissions
- **Chapitre 6 : protéger la santé en protégeant la ressource en eau**
 - Mise à jour de la liste des captages prioritaires (peu de modifications) (6C-1)
 - Identification de 72 nouvelles nappes réservées à l'AEP en Bretagne (6E-1)
 - Nouvelle disposition pour concilier géothermie et protection des nappes (6E-4)

} Pas de
Modification
majeure

Les captages prioritaires sur le territoire du SAGE Thouet



11/33

Pour les Sage :

→ Réduire la pollution par les nitrates

Zone vulnérable : possibilité pour les Sage de proposer au Préfet un linéaire de cours d'eau concernés par des dispositifs végétalisés pérennes (2B-3)

→ Réduire la pollution organique

Assainissement non collectif : possibilité d'identifier des zones à enjeux (3E)

→ Maîtriser la pollution par les pesticides

Plans de réduction de l'usage des pesticides attendus dans les Sage (4A-2)

→ Lutter contre les pollutions diffuses dans les AAC

Liste de captages prioritaires mise à jour (peu de modification) (6C-1)
Maintenance des schémas de gestion pour les NAEP (6E-2, 6E-3)

12/33

- **Afin de protéger la santé en protégeant la ressource en eau, PdM :**
 - Cible les captages prioritaires (mesures contractuelles, d'animation, réglementaires, si résultat insuffisant => ZSCE)
 - Vise les bassins versants amont des zones protégées (baignades, zones conchylicoles et de pêche à pieds) pour la réalisation de profils de vulnérabilité et la mise en œuvre d'actions
 - Vise une répartition optimale de la ressource entre les usages, avec en priorité l'AEP et la sécurité civile.

- **Face à la pollution par les nitrates, le projet de PdM :**
 - Prévoit des mesures de réduction des intrants agricoles et de leur transfert
 - Souligne l'importance du contrôle de l'application de la Directive Nitrates

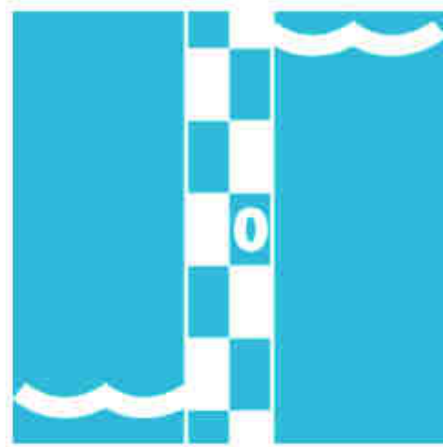
- **Face à la pollution par les pesticides, le PdM :**
 - Rappelle l'importance des surfaces en herbe et de la transition agro-écologique pour lutter contre les pollutions diffuses

13/33

- **Face à la pollution organique et bactériologique, le PdM :**
 - Cible les territoires sensibles pour des mesures complémentaires et/ou une ambition renforcée
 - Priorise la finalisation de l'équipement des STEU industrielles et collectives

- **Face à la pollution due aux micro-polluants, le projet de PdM :**
 - Rappelle l'importance de la sensibilisation => structuration de collectivités de taille suffisante pour traiter ce sujet complexe
 - Prévoit des mesures d'amélioration des connaissances
 - Priorise les gros émetteurs : réduction des émissions industrielles, et mise en œuvre des plans d'actions des STEU suite aux campagnes RSDE
 - Vise des mesures d'amélioration du traitement des eaux pluviales.

14/33



Quantité

Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ?
Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?

15/33

Quantité modifications majeures du Sdage

Chapitre concerné :
Chapitre 7 - Maîtriser les prélèvements

Gestion équilibrée de la ressource en eau				
Gestion structurelle				G. de crise
	Gestion étéage		Gestion hivernale	
7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal	7E - Gérer la crise

16/33

7A - Anticiper les effets du CC par une gestion équilibrée de la ressource

- Économiser l'eau dans les réseaux AEP : précision du contenu des schémas de distribution d'eau potable et recommandation d'un SDAEP (7A-5).

7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins en étiage

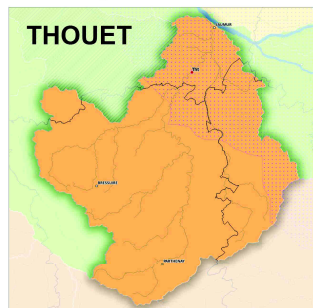
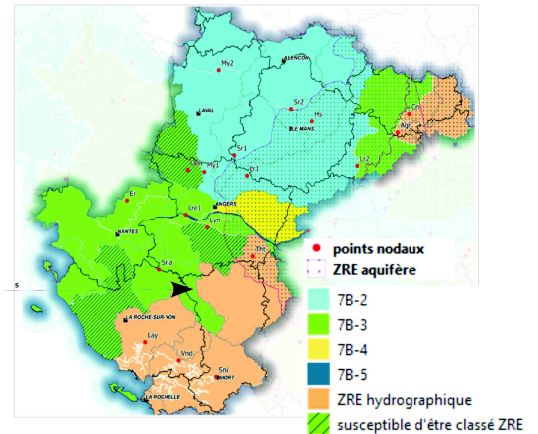
- Les zonages évoluent, notamment extension des zones (7B-3)

7B-2 : Augmentation des prelevts plafonnée à l'étiage

7B-3 : Prelevts plafonnés au niveau actuel pour prévenir un déficit

7B-5 : Axe réalimenté par soutien d'étiage

Commission Maine Loire Océan



ZRE (Zone de Répartition des eaux) :
Zone en déficit chronique
=> réduction des plvts
Traitement distinct sous la
responsabilité du PCB

17/33

7C - Gérer les prélèvements de manière collective en ZRE

- Possibilité pour le Préfet de fixer des V_p , après avis de la CLE, dans l'attente de la révision du règlement du Sage (7C-1).
- Mise à jour des dispositions relatives à la nappe de Beauce, au Marais-Poitevin et au Cénomaniens (7C-3 à 7C-5).
- Modification des critères pour les réserves de substitution, en cohérence avec les directives nationales, et élargissement de leur application à l'ensemble du bassin LB (non seulement en ZRE) (7D-3).

18/33

Possibilité d'ajustement par les Sage :

→ Assurer l'équilibre entre les ressources et les besoins à l'étiage

- HMUC : Identifier des points nodaux ou zones nodales complémentaires avec des objectifs de débit ou de niveau d'eau (7A)
- HMUC : Ajuster des objectifs notamment des DOE (7A-2)
- HMUC : Adapter la période de référence pour l'étiage (7B-1)

→ Encadrer l'augmentation des prélèvements hivernaux en ZRE

- HMUC : Adapter les conditions de remplissage des réserves en période hivernale : période de prélèvement, débit de début de prélèvement hivernal, débit à maintenir dans le cours d'eau, débit maximum de prélèvement (7D-5 à 7D-7)

→ Gérer la crise (7E)

- Adapter les valeurs de gestion de crise aux points nodaux : DSA, DCR (7E-1)
- Adapter les conditions de prélèvements hivernaux par interception d'écoulement (7E-2)

19/33

→ Face au besoin de maîtriser les prélèvements d'eau et diminuer la pression sur l'hydrologie, le projet de PdM :

- Fixe comme priorité d'améliorer les connaissances sur les prélèvements et les besoins (activités et milieux). Pilote : CLE ou gouvernance large et représentative.
- Prévoit des mesures d'économie : rappel l'objectif de réduction fixé aux assises de l'eau (estimé à 13 % d'ici 2027) notamment en période d'étiage
- Intègre les démarches de PTGE et rappelle que les projets de réserves de substitution s'intègrent dans ces PTGE.
- Fixe comme priorité la réalisation de stratégies locales pour réduire l'impact des plans d'eau, et leur déclinaison opérationnelle.

20/33



Milieus aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

21/33

Milieus aquatiques modifications majeures du Sdage

Milieus aquatiques, chapitres concernés : 1, 8, 9, 11

→ Chapitre 1 - Repenser les aménagements des cours d'eau

- Élargissement des exemptions aux piscicultures (ICPE), bassins de rétention d'eau pluviales, carrières en activité (1E-1 à 1E-3)
- Redéfinition des zones d'interdiction de nouveaux plans d'eau (1E-2)
- Assouplissement de conditions de régularisations des plans d'eau (1E-3)
- Actualisation des conditions d'extraction des granulats alluvionnaires en lit majeur (1F-2 et 1F-3)

→ Chapitres 8, 9, 11 : Pas de modification majeure

- Chapitre 8 : Préserver les zones humides (ZH)
- Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique
- Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant (BV)



Possibilités pour les Sage :

→ Restaurer qualités physique et fonctionnelle, et continuité des cours d'eau

- Identifier les espaces de mobilité à préserver ou restaurer + actions (1C-3)
- Possibilité d'identifier zones où l'érosion est problématique + actions (1C-4)
- Utiliser taux de fractionnement pour vérifier l'avancement des actions RCE (1D-4)

→ Préserver les Zones Humides (ZH)

- Identifier les actions pour préserver et gérer les ZH (8A-2)
- Inventaire des ZH : attention / secteurs à enjeu des PLU (8E-1)
- Sensibilisation sur l'intérêt de préserver les ZH (8D-1)



→ Préserver la biodiversité aquatique

- Possibilité de définir des objectifs spécifiques de qualité des CE plus ambitieux (9B-2)

→ Préserver les têtes de bassin versant

- Identifier les têtes de BV, les hiérarchiser et déterminer des actions à mener : la CLE peut adapter le critère de pente (11A-1)
- Principes de gestion : la CLE peut identifier des secteurs à enjeux forts (11A-2)

23/33

→ Face au besoin de repenser les aménagements de cours d'eau, le projet de PdM :

- Priorise les travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du **Programme de priorisation** Loire-Bretagne (liste annexe 4)
- Fixe comme objectif la programmation de **contrôles** (ouvrages liste 1 / 2)
- Rappelle que l'équipement pour l'hydroélectricité doit se faire en priorité hors cours d'eau classés en liste 1, et sur des seuils existants
- Prévoit des mesures d'arasement ou d'effacement pour atteindre les objectifs de réduction de taux d'étagement fixés par Sage (1C-2 du Sdage)
- Prévoit des mesures de restauration des milieux en fixant des **priorités territoriales** : Sage identifie des ME en particulier en tête de BV
- Fixe comme priorité la réalisation de **stratégies locales pour réduire l'impact des plans d'eau**, et vise leur déclinaison opérationnelle.

→ Pour préserver les ZH, la biodiversité aquatique et les têtes de BV, le projet de PdM :

- Priorise la poursuite d'inventaires pour une bonne prise en compte notamment dans les documents d'urbanisme
- Appelle à une vigilance accrue sur les fonctionnalités des ZH de têtes de BV et de secteurs côtiers (lors de définition/instruction de nouveaux projets)

25/33



Gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

26/33

Chapitres concernés : 12, 13, 14

→ Chapitre 12 - Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

- Nouveau Sage nécessaire => Rochelais-Ile de Ré (12A-1)
- Nouvelle disposition précisant les attentes vis-à-vis des Scot et des PLU : recommandation forte d'associer la CLE à leur élaboration et de tenir compte de son avis (12C-2).
- Actualisation de l'orientation 12E, sur les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau, pour tenir compte des évolutions réglementaires et des recommandations de la Socle

Pas de modification majeure

→ Chapitre 13 - Mettre en place des outils réglementaires et financiers

→ Chapitre 14 - Informer, sensibiliser, favoriser les échanges »

27/33

Recommandations pour les Sage :

→ Utiliser l'analyse économique comme aide à la décision (12F, 12F-1)

→ Veiller à la cohérence avec les Sage voisins (12D, 12D-1)

→ Axer la sensibilisation sur les enjeux de l'eau

- Comporter un volet pédagogique avec un programme d'action de sensibilisation (14B-2 et 14B-3)
- Comporter des actions sur la "culture du risque d'inondation" (14B-4)

→ Pour mettre en œuvre les orientations du Sdage sur la Gouvernance, le projet de PdM :

- Rappelle l'importance, d'une approche intégrée à l'échelle des bassins, et de la concertation. Souligne le rôle central des CLE
- Insiste sur l'importance de l'animation et sur la nécessité d'améliorer et de partager les connaissances
- Rappelle l'importance de la non-dégradation des milieux par les nouveaux projets
- Demande aux PAOT d'identifier les territoires où le renforcement de la structuration de la maîtrise d'ouvrage est majeur pour l'atteinte des objectifs
- Préconise une cohérence entre actions contractuelles et réglementaires

29/33

Le Sdage et son PdM en 5 thématiques



Lien Terre / Mer

Chapitre concerné : 10

→ Chapitre 10 : Préserver le littoral

- Algues vertes sur plage : Sage à façade littorale avec cette problématique fixent un objectif de réduction des flux de nitrates d'au moins 30 % - période de référence décalée, 2010 à 2012 remplace 1999 à 2003 (10A-1)
- Algues vertes sur platier : les Sage à façade littorale avec cette problématique fixent un objectif de réduction à long terme, d'au moins 15 % des flux de nitrates - CE côtiers avec NO₃ > 20 mg/l (10A3)
- Zones conchylicoles et pêche à pied professionnelle : problématique des Norovirus à intégrer => Profils de vulnérabilité => Programme d'actions à actualiser. Présentation de leur avancement à la CLE, tous les 2 ans (10D-1)

31/33

→ Pour réduire l'eutrophisation des eaux côtières et des eaux de transition, le projet de PdM :

- Intègre les mesures de connaissances prévues dans le Sdage
- Comprend des mesures (contractuelles et réglementaires) de réduction des flux d'azote et de phosphore, en priorité sur les BV en amont des secteurs sensibles identifiés Orientation 10A.

→ Pour restaurer/protéger la qualité des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle, le PdM :

- Prévoit l'établissement de profils de vulnérabilité sur les secteurs non encore couverts et la mise en œuvre de programme d'actions.

→ Pour assurer une ressource en eau suffisante et protéger les milieux en mer et du littoral, le PdM :

- Alerte sur la nécessité de planifier l'approvisionnement en eau potable des populations littorales, moyen/long terme, avec prise en compte du CC.
- S'appuie sur les mesures de gestion quantitative pour assurer un apport suffisant d'eau douce à la mer.

32/33



**Merci de votre
attention**